



DÉCISION MUNICIPALE N°2025_253

OBJET : DST/SERVICE BATIMENTS – ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE 2 PADEL COUVERTS, LA REFECTION DE 2 COURTS DE TENNIS, ET LEURS MISES EN ACCESSIBILITE P.M.R

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2025_85 en date du 15 octobre 2025 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique définissant les seuils des procédures de passation des marchés publics,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de procéder à la réhabilitation des 3 terrains de tennis extérieurs au Parc des sports par la création de 2 padel couverts, la réfection de 2 courts de tennis, et leurs mises en accessibilité P.M.R,

CONSIDERANT que les services municipaux ne disposent des moyens nécessaires pour mener à bien cette mission,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une prestation extérieure pour accompagner la Commune dans la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues suite à la consultation lancée, l'offre proposée par la S.A.R.L « ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE » en date du 30 octobre 2025, apparait la plus pertinente au regard du besoin de la Commune ;

DECIDE

Article 1er :

Missionner, pour une prestation de maîtrise d'œuvre en vue de procéder à la réhabilitation des 3 terrains de tennis extérieurs au Parc des sports, la S.A.R.L. « ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE », Agence Ile de France sise 36 rue du Docteur Roux – 78220 VIROFLAY, sise 242 rue Jules Bocquin – 73000 CHAMBERY

Article 2 :

S'acquitter du montant forfaitaire de la prestation établi à un montant de 38 900 € HT.

Article 3 :

Préciser que les montants forfaitaires des prestations établis seront versés par mandat administratif à l'issue de chaque prestation, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire ou postal, soit :

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Montant H.T
1. AVP - Avant-Projet détaillé + permis de construire	10 800 €
2. PRO - Projet	10 200 €
3. DCE + ACT - Dossiers de consultation des entreprises + Assistance aux contrats de travaux	3 400 €
4. VISA - Le VISA des études et fournitures présentées par l'entreprise	2 800 €
5. DET - La direction de l'exécution des travaux	8 800 €
6. AOR - L'assistance aux opérations de réception	2 900 €
MONTANT TOTAL PRESTATIONS	38 900 €

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section investissement du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 06/11/2025
Publié(e) le : 06/11/2025
Exécutoire le : 06/11/2025

Fait à PIERRELAYE, le 05/11/2025

Le Maire,

Claude CAUET





Mairie de PIERRELAYE
42 bis rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE

Viroflay, le 30 octobre 2025

PROPOSITION D'HONORAIRES

Objet : Maîtrise d'œuvre pour :

Création de 2 padel couvert + réfection de 2 courts de tennis + accessibilité handicapée du site

N/REF : PIERRELAYE PADEL ET TENNIS – 30/10/2025

Proposition d'honoraires

Objet : Proposition de Maîtrise d'œuvre pour la création de 2 terrains de Padel couvert, la réfection des deux courts de tennis existants et l'accessibilité handicapé du site

Monsieur,

Nous vous transmettons notre proposition d'honoraires décomposée comme suit :

1/ La réalisation d'un avant-projet détaillé au sens de la loi MOP comprenant : (APD)

- L'ensemble des réunions avec la maîtrise d'ouvrage
- Rédaction cahiers des charges géotechnique et analyse des devis et du rapport
- Un plan d'aménagement au 1/250ème et au 1/500ème
- Un plan des réseaux secs et humides au 1/250ème
- L'établissement des plans de la couverture et des façades
- L'établissement du permis de construire
- Une estimation précise des travaux

Siège social : 576 Chemin des Teppes 73190 CHALLES-LES-EAUX – RCS 393 269 808 00050 – Code APE 71112

Ile de France : 36 rue du Docteur Roux – 78220 VIROFLAY

PACA : 533 boulevard des Ecureuils – Immeuble les SIRENES 2 – 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Nouvelle Aquitaine : 60 rue Raymond Poincaré – 33110 LE BOUSCAT

Bretagne : ALIZES – 22 rue de la Rigourdière – 35510 CESSON-SEVIGNE

Maine et Loire : 17 rue Jean Cocteau – 49800 TRELAZE

Tél : 04.79.35.21.96 – contact@atelier-chaneac.fr - www.aca-chaneac.fr

La réalisation d'un dossier de demande de permis de construire

Études :

- Approfondissement des études réglementaires réalisées en phase AVP
- Échange avec les services instructeurs et la commune si nécessaire

Livrables :

- Ensemble des documents composant la demande de permis de construire
- Cerfa
- PC 1 Situation
- PC 2 Plan masse
- PC 3 Coupes
- PC 4 Notice descriptive
- PC 5 Façades
- PC 6 Insertion
- PC 7 et 8 Photographies
- PC 39 dossier accessibilité
 1. Pièce 7 Plan masse spécifique aux règles d'accessibilités
 2. Pièce 8 Plan niveau spécifique aux règles d'accessibilités
 3. Pièce 10 Notice descriptive
- PC 40 dossier sécurité
 4. Pièce 3 Notice de sécurité
 5. Pièce 4 Situation
 6. Pièce 5

2/ La réalisation du projet au sens de la loi MOP comprenant : (PRO)

- L'ensemble des réunions avec la maîtrise d'ouvrage
- Un plan d'aménagement au 1/250ème et au 1/500ème
- Un plan des réseaux secs et humides au 1/250ème
- L'établissement des plans de la couverture et des façades
- Carnet de détails
- Une estimation précise des travaux

3/ Assistance aux contrats de travaux (DCE + ACT)

- L'ensemble des plans graphiques, coupes et carnet de détails.
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)
 - Le Règlement de Consultation en relation avec la Maîtrise d'Ouvrage (R.C)
 - Analyse technique et financière des offres de(s) lot(s) et rédaction d'un rapport complet.
- Prestation comprenant l'ensemble des réunions nécessaires avec la Maîtrise d'Ouvrage

Siège social : 576 Chemin des Teppes 73190 CHALLES-LES-EAUX – RCS 393 269 808 00050 – Code APE 7111Z

Île de France : 36 rue du Docteur Roux – 78220 VIROFLAY

PACA : 533 boulevard des Ecureuils – Immeuble les SIRENES 2 – 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Nouvelle Aquitaine : 60 rue Raymond Poincaré – 33110 LE BOUSCAT

Bretagne : ALIZES – 22 rue de la Rigoudière – 35510 CESSON-SEVIGNE

Maine et Loire : 17 rue Jean Cocteau – 49800 TRELAZE

Tél : 04.79.35.21.96 – contact@atelier-chaneac.fr -www.aca-chaneac.fr

4/ VISA des études d'exécutions

Nous contrôlerons et assisterons les entreprises dans l'établissement des plans d'exécutions et documents techniques nécessaires.

Le contrôle et l'assistance porteront sur les points suivants :

- Les plans d'exécutions, les détails techniques fournis par les entreprises
- Les fournitures, matériaux et équipements
- Les délais d'exécutions conformément au planning de l'offre
- Le PPSPS

Toutes les fournitures présentes sur le chantier devront faire l'objet d'une demande d'agrément. Le Maître d'Ouvrage validera les fournitures sur l'aspect esthétique et le Maître d'œuvre sur l'aspect technique.

5/ Phase travaux : mission DET

- 1 réunion de chantier par semaine pendant la période de préparation avec **compte rendu sous 48 H**
- Analyse du programme
- Analyse des données d'entrée
- Demande de données d'entrée
- Vérification et analyse à chaque stade du projet au regard des différentes préconisations
- Proposition d'actions correctives et d'optimisation
- Informations du Maître d'ouvrage sur les conséquences des actions correctives en termes de qualité, de délai, de coût.
- 1 réunion de chantier par semaine pendant la phase travaux

En phase chantier :

- Contrôle direct des quantités réalisées
- Gestion des adaptations
- Optimisation du phasage de réalisation
- Gestion des aléas
- Prise en compte des révisions de prix
- Bilan en fin d'opération
- Les convocations aux réunions (4 jours ouvrables avant la date de réunion)
- La direction des réunions
- La rédaction des comptes rendus
- La transmission des comptes rendus à chaque participant dans un délai de deux jours ouvrables à compter de ladite réunion à toutes les personnes.

Siège social : 576 Chemin des Teppes 73190 CHALLES-LES-EAUX – RCS 393 269 808 00050 – Code APE 7111Z

Ile de France : 36 rue du Docteur Roux – 78220 VIROFLAY

PACA : 533 boulevard des Ecureuils – Immeuble les SIRENES 2 – 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Nouvelle Aquitaine : 60 rue Raymond Poincaré – 33110 LE BOUSCAT

Bretagne : ALIZES – 22 rue de la Rigourdière – 35510 CESSON-SEVIGNE

Maine et Loire : 17 rue Jean Cocteau – 49800 TRELAZE

Tél : 04.79.35.21.96 – contact@atelier-chaneac.fr - www.aca-chaneac.fr

6/ Phase réception : mission AOR

- 1 réunion pour les opérations préalables à la réception
- Etablit le calendrier détaillé des opérations préalables à la réception.
- Organise les opérations préalables à la réception, y compris le constat d'achèvement des travaux, les réceptions partielles, etc.
- Elabore les procès-verbaux correspondants en proposant un délai de levée pour chaque réserve, après concertation avec les entreprises et le Maître d'ouvrage. Il émet par ailleurs un avis motivé et écrit sur chacune des réserves formulées.
- 2 réunions pour les opérations de réception et levées des réserves
- Elabore un procès-verbal récapitulatif de toutes les visites préalables. Il propose une date de reprise d'effet de la réception, une liste de réserves avec les délais de levée correspondants.
- Notifie ce procès-verbal à chaque entrepreneur dans les cinq jours de la dernière visite préalable.

Elément de mission	Prix total HT
1. APD - Avant Projet Détailé + Permis de construire	10 800,00 €
2. PRO - Projet	10 200,00 €
3. DCE + ACT – Dossiers de consultation des entreprises + Assistance aux contrats de travaux	3 400,00 €
4. VISA - Le VISA des études et fournitures présentées par l'entreprise	2 800,00 €
5. DET - La direction de l'exécution des travaux	8 800,00 €
6. AOR - L'assistance aux opérations de réception	2 900,00 €
Montant Total H.T	38 900,00 €
T.V.A à 20 %	7 780,00 €
Montant Total T.T.C	46 680,00 €

Modalités de paiement : les paiements seront effectués en fonction du pourcentage d'avancement de chaque phase du projet. Chaque phase donnera lieu à une facturation correspondant au pourcentage de réalisation validé. Le règlement devra être effectué sous 30 jours après réception de la facture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Alain FURODET



Siège social : 576 Chemin des Teppés 73190 CHALLES-LES-EAUX – RCS 393 269 808 00050 – Code APE 7111Z

Ile de France : 36 rue du Docteur Roux – 78220 VIROFLAY

PACA : 533 boulevard des Ecureuils – Immeuble les SIRENES 2 – 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Nouvelle Aquitaine : 60 rue Raymond Poincaré – 33110 LE BOUSCAT

Bretagne : ALIZES – 22 rue de la Rigourdière – 35510 CESSON-SEVIGNE

Maine et Loire : 17 rue Jean Cocteau – 49800 TRELAZE

Tél : 04.79.35.21.96 – contact@atelier-chaneac.fr - www.aca-chaneac.fr